VARENNES
1672 2022

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 707-142 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'imposer une aire de protection aux fins de « parc » à perpétuité sur les zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466 (parc Saint-Charles)

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 7 février 2022.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 11 mars 2022.

Donné à Varennes, ce 16 mars 2022.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA

Hôtel de ville | Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888 • Télécopieur 450 652-4349
www.ville.varennes.qc.ca